

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 23 Mai 2019
Délibération n°20190523_14Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 49

Absents : 25

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 7

Votants : 58

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : CLUB MARPEN : signature d'un avenant financier relatif à la convention triennale entre la CDC et l'association

Le jeudi 23 Mai 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 Mai 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de BARBEZIERES.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique – COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – LOTTE Michel – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PREVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno

VIGIER Jean-Pierre représenté par son suppléant DUCOURET Jean-Jacques

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à SOULET Marilys)
LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)
THURU Marie-Danielle (pouvoir à VIDAUD Pierre)
GIROUX-MALLOT Françoise (pouvoir à PELLETIER Dominique)
COLIN Jean-Pierre (pouvoir à BERTRAND Didier)
DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)
JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)
LIOT Gérard - VERGEZ Brigitte - FLAUD Yves - KAUD Pascal - BOURIN Michel

Absents non excusés : CRINE Jean-Jacques - DURAND Jean-Louis - BRUN Jackie – BERTHAULT Patrick - BEAU Nathalie – EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : CLUB MARPEN : signature d'un avenant financier relatif à la convention triennale entre la CDC et l'association

Vu la délibération n°20180419_05 en date du 19 avril 2018 approuvant la signature d'une convention triennale entre la communauté de communes Cœur de Charente et l'association Club MARPEN,

Vu le courrier de l'association Club MARPEN en date du 26 mars 2019, sollicitant un soutien financier complémentaire auprès de la communauté de communes,

Vu les crédits communautaires alloués au titre du budget primitif 2019,

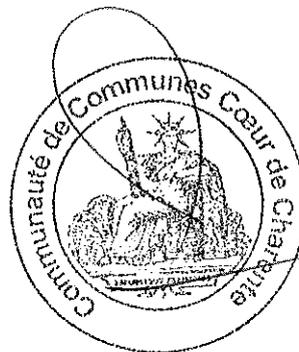
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 06 mai 2019,

M. le Vice-Président en charge du Patrimoine rappelle que lors du vote du BP 2019 le montant total de la subvention annuelle a été porté de 17 500€ à 20 000€, sous réserve du respect par l'association des engagements formalisés dans la convention triennale précitée. Il est par conséquent proposé de signer un avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'augmentation de l'engagement financier communautaire auprès du CLUB MARPEN ;**
- **AUTORISE le Vice-Président à signer l'avenant n°1 en découlant, ci-annexé.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,



Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS